



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service déchets

Année d'exercice 2016

Préambule

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport comporte des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles, au tri sélectif, aux déchetteries, aux lieux de traitement...

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (rapport d'activités de l'intercommunalité).

Pour rappel, les 11 communes de la CC4R ont transféré la compétence globale de la gestion des déchets à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2015.

I. Les indicateurs techniques

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1.1 Territoire desservi

Au 1^{er} janvier 2016, le territoire de la CC4R comptait 18 100 habitants (Insee, population légale 2013, population municipale), avec la répartition communale suivante :

FAUCIGNY : 540
FILLINGES : 3 278
LA TOUR : 1 240
MARCELLAZ : 909
MEGEVETTE : 560
ONNION : 1 266
PEILLONNEX : 1 391
SAINT JEAN DE THOLOME : 884
SAINT JEOIRE : 3 214
VILLE EN SALLAZ : 817
VIUZ EN SALLAZ : 4 001

En 2015, le territoire comptait 17 854 habitants, soit une **augmentation de 1,38% de la population de la CC4R entre les deux années.**

Sur l'ensemble de son territoire, la CC4R prend en charge la collecte des déchets des ménages. Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés. Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

1.2 Collecte des déchets pris en charge par le service

1.2.1 Ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR)

Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la CC4R au 1^{er} janvier 2015, les OMR sont acheminées vers deux exutoires différents (voir détail au point 2. Traitement). De ce fait, le territoire de la CC4R est divisé en deux secteurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, définis comme suit :

- Secteur A : FAUCIGNY, LA TOUR, MARCELLAZ, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, SAINT-JEOIRE, VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ (exutoire : incinérateur de Marignier)
- Secteur B : FILLINGES (exutoire : incinérateur de Bellegarde-sur-Valserine)
De ce fait, la collecte sur la commune de Fillinges doit exclusivement être réalisée à part des collectes assurées sur le secteur A.

Pour ces deux secteurs, la CC4R assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015 (lot n°1). Le centre d'exploitation de la COVED est situé à Cluses.

Modes de collecte :

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire.

Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voirie privée, habitat isolé, inaccessibilité l'hiver...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR soit dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants, conteneurs semi-enterrés ou conteneurs enterrés), soit d'apporter leurs bacs roulants individuels sur le point la veille du jour de la collecte, et de les rentrer ensuite.

Un point de regroupement important existe notamment sur la commune de Mégevette, où un abri situé au centre de la commune dessert une majorité des habitants alors que le circuit du porte-à-porte est très réduit sur cette commune.

En 2016 ont été implantés :

- 1 conteneur enterré à Fillinges (au carrefour des routes de Couvette et Soly), mis en service en septembre 2016
- 2 conteneurs enterrés à Saint-Jeoire (place du Pré de Foire), mis en service en décembre 2016 → une seule collecte en 2016, l'effet de report des tonnages n'apparaîtra de ce fait qu'en 2017

Fréquences de collecte :

La collecte est assurée une fois par semaine pour toutes les communes.

Par exception :

- La collecte des conteneurs enterrés est assurée en C0,5, c'est-à-dire une fois toutes les deux semaines. Les 7 conteneurs en service sur la commune de Fillinges sont collectés en semaines paires, le mercredi. Ceux de Saint-Jeoire en semaines impaires, le mercredi ;
- Commune de Mégevette : la collecte en porte-à-porte, d'un périmètre très restreint, n'est assurée qu'une semaine sur deux, le vendredi ;
- Commune de Saint-Jeoire : collectée deux fois par semaine pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la CC4R au 1^{er} janvier 2015. **Depuis le 15 février 2016, la CC4R a procédé à une harmonisation de la fréquence de collecte, en ramenant le nombre de collectes à une seule par semaine.** Ce changement a été accompagné techniquement, en partenariat avec la société de collecte, par des préconisations d'adaptations des volumes de contenants sur des points repérés comme « sensibles » à cette réduction de fréquence. Il a également été accompagné d'une opération de communication (distribution dans toutes les boîtes aux lettres), établie en partenariat avec le SIVOM de la Région de Cluses, auquel la CC4R adhère ;
- Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la CC4R au 1^{er} janvier 2015, il existe quelques points de regroupement ou établissements qui sont collectés deux fois par semaine, soit toute l'année, soit sur la saison haute (vacances scolaires), pour l'une des raisons suivantes : points de regroupement sous-dimensionnés, nature de l'activité de l'établissement, activités soumises à une forte saisonnalité. La réduction de la fréquence de collecte sur Saint-Jeoire au 15 février 2016 a conduit à ajouter un établissement à cette liste, soumis à une forte saisonnalité, qui bénéficie d'une deuxième collecte lors des périodes de vacances scolaires.

Actions menées en 2016 :

- A partir du 15 février 2016 : **harmonisation de la fréquence de collecte sur la commune de Saint-Jeoire, en ramenant le nombre de collectes à une seule par semaine, comme expliqué ci-dessus**
- Résolution de 5 points noirs de collecte : 3 à Saint-Jeoire, 1 à Saint Jean de Tholome et 1 à Onnion, s'ajoutant aux 2 résolus en 2015

Tonnages :

	collecte OMR secteur A hors conteneurs semi-enterrés et enterrés				
	2015		2016		Variation tonnage cumulé 2015 - 2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	342,62	342,62	334,640	334,64	-2%
février	295,36	637,98	337,020	671,66	5%
mars	355,4	993,38	332,220	1003,88	1%
avril	344,18	1337,56	337,360	1341,24	0%
mai	331,88	1669,44	359,580	1700,82	2%
juin	368,58	2038,02	353,480	2054,30	1%
juillet	354,56	2392,58	360,900	2415,20	1%
août	347,44	2740,02	348,820	2764,02	1%
septembre	335,92	3075,94	350,620	3114,64	1%
octobre	351,88	3427,82	335,320	3449,96	1%
novembre	336,96	3764,78	323,960	3773,92	0%
décembre	353,72	4118,50	336,100	4110,02	-0,2%

	collecte OMR secteur B (Fillings) hors conteneurs semi-enterrés et enterrés				
	2015		2016		Variation tonnage cumulé 2015 - 2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	74,56	74,56	59,35	59,35	-20%
février	59,59	134,15	55,96	115,31	-14%
mars	60,25	194,40	71,10	186,41	-4%
avril	79,25	273,65	58,40	244,81	-11%
mai	63,63	337,28	59,13	303,94	-10%
juin	45,34	382,62	74,98	378,92	-1%
juillet	72,80	455,42	59,13	438,05	-4%
août	55,47	510,89	68,41	506,46	-1%
septembre	72,28	583,17	55,67	562,13	-4%
octobre	55,52	638,69	54,16	616,29	-4%
novembre	54,44	693,13	71,44	687,73	-1%
décembre	74,05	767,18	56,76	744,49	-3,0%

	Total secteur A + B				
	2015		2016		Variation tonnage cumulé 2015 - 2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	417,18	417,18	393,99	393,99	-6%
février	354,95	772,13	392,98	786,97	2%
mars	415,65	1187,78	403,32	1190,29	0%
avril	423,43	1611,21	395,76	1586,05	-2%
mai	395,51	2006,72	418,71	2004,76	0%
juin	413,92	2420,64	428,46	2433,22	1%
juillet	427,36	2848,00	420,03	2853,25	0%
août	402,91	3250,91	417,23	3270,48	1%
septembre	408,20	3659,11	406,29	3676,77	0%
octobre	407,40	4066,51	389,48	4066,25	0%
novembre	391,40	4457,91	395,40	4461,65	0%
décembre	427,77	4885,68	392,86	4854,51	-0,6%

Observations :

Les tonnages collectés sont en très légère baisse, malgré une hausse de la population de 1,41%. Cette baisse, apparaissant notamment sur le secteur B, est néanmoins à relativiser du fait de l'augmentation des tonnages collectés dans les conteneurs enterrés, avec la mise en service de deux conteneurs en juillet 2015, dont l'effet sur le report des tonnages n'apparaît qu'en 2016 (cf. colonne variation tonnage cumulé 2015-2016 sur les 6 premiers mois de l'année pour le secteur B).

Collecte des conteneurs enterrés	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Variation tonnage 2015 - 2016
Fillings (7 conteneurs dont 2 mis en service en juillet 2015 et 1 mis en service en septembre 2016)	38.36	58.92	+53.6%

Ainsi le tonnage total d'OMR collecté sur le territoire de la CC4R est de :

- **En 2015** : 4885,68 + 38,36 = **4 924,04 tonnes**
- **En 2016** : 4854,51 + 58,92 = **4 913,43 tonnes**

Soit une différence de 10,91 tonnes entre les deux années et un taux d'évolution de -0,22%.

Nota bene : au titre de la collecte des déchets assimilés des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), il n'existe pas d'identification séparée des tonnages pris en charge.

Sur cette base, voici les ratios par habitant :

- **En 2015** : 275,8 kg / habitant
- **En 2016** : 271,5 kg / habitant

Soit une différence de -4,3 kg / hab. entre les deux années et un taux d'évolution de -1,6%.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 236 kg / habitant INSEE en 2015, avec une baisse de -10% depuis 2010 (*source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes*).

1.2.2 Tri sélectif

Mode de collecte :

La collecte du tri sélectif est assurée uniquement au moyen de points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition des usagers, composés à majorité de colonnes aériennes, ou de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Sur les 11 communes sont au total disposés 203 conteneurs de tri sélectif répartis sur 64 PAV.

Sur chacun des PAV, les emballages recyclables sont collectés en 3 flux :

- le verre
- les corps creux, c'est-à-dire les emballages « creux » de type bouteille, flacon, boîte de conserve... en plastique ou métal
- les corps plats, c'est-à-dire le papier ou les cartons fins et de petite dimension

Certains PAV ne proposent que le tri du verre.

Les consignes de tri détaillées sont disponibles sur les conteneurs ou dans des guides de tri édités par les syndicats de traitement.

Détails sur le parc de conteneurs et actions menées en 2016 :

- 30 conteneurs appartiennent au SIEFAGE, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par représentation substitution de la CC4R, et qui met à disposition dans ce cadre les colonnes aériennes. Il en assure aussi le nettoyage et l'entretien
- 173 conteneurs appartenaient aux communes membres de la CC4R et sont devenus propriété de la CC4R au travers des transferts de biens accompagnant de droit le transfert de compétence. Les quantités et l'état des biens transférés ont fait l'objet de procès-verbaux entre les communes et la CC4R, dont la régularisation s'est achevée en 2016. Environ 30% du parc transféré est considéré hors d'usage ; la moyenne d'âge du parc transféré est d'environ 10 ans, avec une majorité de colonnes aériennes
- Été et décembre 2016 : acquisition de 27 colonnes aériennes d'occasion auprès de la Communauté de Communes Pays de Fillière (Thorens-Glières) pour procéder au remplacement des colonnes aériennes les plus abîmées
- Novembre 2016 : prestation de nettoyage assurée sur tous les conteneurs du secteur A par la société Decap'Express, pour le compte de la CC4R
- En 2016 ont été implantés :
 - o 3 conteneurs enterrés à Fillinges (au carrefour des routes de Couvette et Soly), mis en service en septembre 2016
 - o 3 conteneurs enterrés à Saint-Jeoire (place du Pré de Foire), mis en service en décembre 2016
- Etude sur le parc de tri sélectif menée par le SIVOM de la Région de Cluses sur les secteurs A et B : l'objectif de l'étude est d'établir un diagnostic quantitatif et qualitatif du parc de conteneurs de tri sélectif et de leur usage, en vue de proposer une évolution du celui-ci et du maillage territorial. Il est projeté la réalisation d'une première phase de mise en œuvre en 2017.

Collecte des conteneurs :

Une fois remplis, ces conteneurs sont collectés selon les modalités suivantes :

- Secteur A défini au 1.2.1 : la CC4R assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015 (lot n°2).

Sur ce secteur, les conteneurs de corps creux et de corps plats sont collectés en moyenne une fois par semaine. Les conteneurs de verre sont collectés en moyenne une semaine sur deux.

- Secteur B : Le SIDEFAGE, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par représentation substitution de la CC4R, assure également la collecte du tri sélectif pour la commune de Fillinges, au travers de marchés confiés à des prestataires privés (collecte du verre assurée par Excoffier / collecte des corps creux et corps plats assurée par Trigénium).

Sur ce secteur, les conteneurs sont collectés en moyenne une fois par semaine. Certains conteneurs se remplissant très vite du fait de leur situation géographique peuvent être collectés jusqu'à 8 à 10 fois par mois.

Tonnages SECTEUR A :

	Corps Creux				
	2015		2016		Variation tonnage cumulé 2015-2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	8,54	8,54	7,780	7,78	-9%
février	8,16	16,70	7,580	15,36	-8%
mars	8,42	25,12	7,620	22,98	-9%
avril	9,98	35,10	10,020	33,00	-6%
mai	8,2	43,30	8,400	41,40	-4%
juin	8,24	51,54	8,960	50,36	-2%
juillet	11	62,54	11,600	61,96	-1%
août	9,8	72,34	9,880	71,84	-1%
septembre	8	80,34	7,560	79,40	-1%
octobre	9,28	89,62	7,640	87,04	-3%
novembre	7,18	96,80	9,280	96,32	0%
décembre	9,46	106,26	8,920	105,24	-1,0%

	Corps plats				
	2015		2016		Variation tonnage cumulé 2015-2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	31,66	31,66	27,92	27,92	-12%
février	20,16	51,82	26,54	54,46	5%
mars	22,26	74,08	32,44	86,90	17%
avril	32,26	106,34	28,54	115,44	9%
mai	24,74	131,08	26,66	142,10	8%
juin	24,86	155,94	33,82	175,92	13%
juillet	31,10	187,04	27,26	203,18	9%
août	24,40	211,44	23,82	227,00	7%
septembre	28,64	240,08	35,36	262,36	9%
octobre	29,34	269,42	28,02	290,38	8%
novembre	29,44	298,86	28,76	319,14	7%
décembre	38,56	337,42	33,40	352,54	4,5%

	Verre				
	2015		2016		Variation tonnage cumulé 2015-2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	58,80	58,80	48,86	48,86	-17%
février	35,12	93,92	41,27	90,13	-4%
mars	46,22	140,14	46,34	136,47	-3%
avril	50,52	190,66	47,90	184,37	-3%
mai	40,94	231,60	43,72	228,09	-2%
juin	44,64	276,24	54,02	282,11	2%
juillet	56,26	332,50	44,28	326,39	-2%
août	48,66	381,16	37,24	363,63	-5%
septembre	52,72	433,88	76,54	440,17	1%
octobre	39,60	473,48	42,62	482,79	2%
novembre	39,10	512,58	47,66	530,45	3%
décembre	38,22	550,80	31,64	562,09	2,0%

	Total				
	2015		2016		Variation tonnage cumulé 2015-2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	99,00	99,00	84,56	84,56	-15%
février	63,44	162,44	75,39	159,95	-2%
mars	76,90	239,34	86,40	246,35	3%
avril	92,76	332,10	86,46	332,81	0%
mai	73,88	405,98	78,78	411,59	1%
juin	77,74	483,72	96,80	508,39	5%
juillet	98,36	582,08	83,14	591,53	2%
août	82,86	664,94	70,94	662,47	0%
septembre	89,36	754,30	119,46	781,93	4%
octobre	78,22	832,52	78,28	860,21	3%
novembre	75,72	908,24	85,70	945,91	4%
décembre	86,24	994,48	73,96	1019,87	2,6%

Sur cette base, voici les ratios par habitant sur le secteur A :

- En 2015 :
 - Corps creux : 7,3 kg / habitant
 - Corps plats : 23,1 kg / habitant
 - Verre : 37,7 kg / habitant
 - TOTAL : 68 kg / habitant
- En 2016 :
 - Corps creux : 7,1 kg / habitant
 - Corps plats : 23,8 kg / habitant
 - Verre : 37,9 kg / habitant
 - TOTAL : 68,8 kg / habitant

Tonnages SECTEUR B :

TONNAGES	2015	2016	Variation tonnage 2015-2016
Corps Creux	24,96	26,36	5,6%
Corps plats	104,71	110,97	6%
Verre	160,6	166,26	3,5%
TOTAL	290,27	303,62	4,6%

Sur cette base, voici les ratios par habitant sur le secteur B :

- En 2015 :
 - Corps creux : 7,7 kg / habitant
 - Corps plats : 32,4 kg / habitant
 - Verre : 49,7 kg / habitant
 - TOTAL : 89,9 kg / habitant

- En 2016 :
 - Corps creux : 8 kg / habitant
 - Corps plats : 33,9 kg / habitant
 - Verre : 50,7 kg / habitant
 - TOTAL : 92,6 kg / habitant

Nota bene : les performances par habitant indiquées ci-dessus sont légèrement supérieures à celles disponibles dans le Rapport d'activités du SIDEFAGE, car le syndicat emploie la population DGF pour établir ses ratios ; celle-ci est plus élevée que la population Insee retenue au sein du présent rapport. Les calculs sont proposés ici avec la population Insee afin de permettre une agrégation des données des secteurs A et B.

A titre d'information, les performances pour 2016 fournies par le SIDEFAGE sont les suivantes : 7,57kg/hab. pour les corps creux, 31,86 kg/hab. pour les corps plats et 47,74 kg/hab. pour le verre, soit une performance totale de 87,17 kg/hab., en évolution de +3,01% par rapport à 2015.

Tonnages SECTEURS A et B :

TONNAGES	2015	2016	Variation tonnage 2015-2016
Secteur A total	994,48	1019,87	2,6%
Secteur B total	290,27	303,62	4,6%
TOTAL CC4R	1 284,75	1 323,49	3,01%

Sur cette base, voici les ratios par habitant à l'échelle de la CC4R :

- En 2015 :
 - Corps creux : 7,35 kg / habitant
 - Corps plats : 24,8 kg / habitant
 - Verre : 39,8 kg / habitant
 - **TOTAL : 71,96 kg / habitant**
- En 2016 :
 - Corps creux : 7,27 kg / habitant
 - Corps plats : 25,6 kg / habitant
 - Verre : 40,2 kg / habitant
 - **TOTAL : 73,12 kg / habitant**

Soit une différence de +1,16 kg / hab. entre les deux années et un taux d'évolution de 1,62%.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 76 kg / habitant INSEE en 2015 (*source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes*).

On observe une relative stabilité des performances de tri, avec une légère augmentation entre 2015 et 2016.

Toutefois, ces performances de tri sont à relativiser au regard des refus de tri observés à l'arrivée en centre de tri (erreurs de tri, par exemple barquettes alimentaires ou films plastiques, contenants non vidés, déchets non recyclables, incivilités).

En 2016, pour le territoire de la CC4R, les refus de tri observés sont les suivants :

- SIVOM : en moyenne 25% des tonnages de corps creux collectés et 3,42% des tonnages de corps plats collectés ;
- SIDEFAGE : en moyenne 23,39% des tonnages de corps creux collectés et 4,05% des tonnages de corps plats collectés.

1.2.3 Collecte des cartons des professionnels

En amont du transfert de la compétence Déchets à la CC4R au 1^{er} janvier 2015, il existait une collecte des cartons des professionnels proposée à titre gratuit à une vingtaine de producteurs, directement initiée par la société COVED, alors en charge de la collecte des ordures ménagères pour le compte des communes.

Lors de la prise de compétence, la CC4R a fait le choix de poursuivre cette collecte sous le format existant dans un premier temps, en vue de l'étendre éventuellement dans un second temps.

Cette collecte est assurée en porte-à-porte à raison d'une fois par semaine, le vendredi matin. En 2016, elle concernait 26 professionnels situés sur les communes de Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Tour, Peillonex.

La CC4R assure cette collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015 (lot n°3).

En 2016, 38,23 tonnes de cartons ont ainsi été collectées (34,39 tonnes en 2015).

1.2.4 Déchetteries

La CC4R met à la disposition des habitants du territoire deux déchetteries, l'une étant située sur la commune de Fillinges (Pont Jacob) et l'autre sur la commune de Saint-Jeoire (La Géode).

Déchets pris en charge :

- Bois
- Cartons
- Déchets verts
- Métaux / ferraille
- Déchets incinérables
- Déchets encombrants
- Appareils électriques et électroniques, électroménager, écrans... (D3E)
- Gravats / déchets inertes
- Plâtre
- Huiles de cuisine (huiles végétales)
- Huiles moteur (huiles minérales)
- Pneumatiques des particuliers (pneus VL), uniquement du 01/04 au 15/05 et du 01/11 au 15/12
- Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : batteries, peintures, colles, solvants, radiographies, phytosanitaires, piles, lampes et néons...)
- **Nouveauté 2016 : depuis janvier 2016, une benne Eco-mobilier est disponible sur la déchetterie de Fillinges, pour la collecte des meubles et literie des particuliers (meubles montés ou démontés – cette benne n'est pas destinée au réemploi mais à permettre une meilleure valorisation matière des meubles mis au rebus par les usagers)**

Evolutions du mode de gestion du service en 2016 :

Pour rappel, préalablement à la prise de compétence Déchets au 1^{er} janvier 2015, la gestion des déchetteries a été assurée de manière transitoire par la CC4R depuis l'année 2011. En vue d'assurer l'exploitation des deux déchetteries, situées respectivement à Fillinges et à Saint-Jeoire, la CC4R avait établi un contrat de prestation globale (accueil, gardiennage, évacuation, transport et traitement des déchets) avec la société Excoffier Recyclage ; ce contrat arrivait à expiration au 31 décembre 2015.

- 1^{er} janvier 2016 : notification d'un marché de prestations de services à la société Excoffier Recyclage, pour la mise à disposition des contenants de collecte, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets (= « bas de quai »)
- 1^{er} janvier 2016 – 29 février 2016 : contrat de prestation pour l'accueil et le gardiennage alloué à la société Excoffier Recyclage (contrat temporaire avant la reprise du gardiennage par la CC4R)
- 1^{er} mars 2016 : création par la CC4R d'une Société Publique Locale (SPL) nommée « 2D4R » destinée à la prise en charge de l'accueil et du gardiennage sur les déchetteries par la CC4R au travers de cette société, en vue d'en améliorer la qualité. (= « haut de quai »)

Actions menées en 2016 :

- 5 janvier 2016 : mise en place de la benne Eco-mobilier dans le cadre de la convention signée avec l'éco-organisme en février 2015. Information relayée aux administrés via un article dans la presse locale et la mise à disposition d'un flyer en déchetteries, dans les mairies et à la CC4R
- 1^{er} novembre 2016 : modification du règlement intérieur des déchetteries, avec une mise à jour globale du document (définition d'une déchetterie et de son rôle, mise à jour des déchets acceptés, affirmation des fonctions de l'agent d'accueil et du respect qui lui est dû, quantités maximales d'apports, possibilité de refuser l'accès à des usagers ne respectant pas le règlement ou n'ayant pas un comportement acceptable...), des modifications des horaires d'accueil, notamment une avancée de la plage horaire de l'après-midi (ouverture à 13h au lieu de 13h30 – fermeture 30 minutes plus tôt) et une évolution des modalités d'accueil des professionnels à partir du 1^{er} janvier 2017, en lien avec le déploiement de la redevance spéciale.

Tonnages :

Données fournies par Excoffier Recyclage (bas de quai) :

Nature des déchets	FILLINGS	SAINT-JEOIRE	TOTAL 2016	TOTAL 2015	VENTILATION matières 2016
	tonnages	tonnages	tonnages	tonnages	%
Bois	521,360	483,100	1004,460	1258,380	16,1
Batteries	3,452	1,554	5,006	2,664	0,08
Cartons	128,120	80,000	208,120	214,540	3,3
Déchets verts	943,520	739,880	1683,400	1584,020	27,0
DEA	165,660	-	165,660	-	2,7
DEEE	107,023	92,730	199,753	180,807	3,2
DMS	18,754	13,881	32,635	32,473	0,5
Encombrants	386,460	293,820	680,280	799,640	10,9
Ferraille	151,467	143,740	295,207	316,666	4,7
Gravats	813,080	664,930	1478,010	1446,140	23,7
Huiles végétales	1,350	1,578	2,928	2,752	0,05
Huiles minérales	4,313	5,496	9,809	9,827	0,2
Incinérables	193,480	150,060	343,540	258,480	5,5
Néons	0,322	0,310	0,632	0,642	0,01
Plâtre	55,260	53,100	108,360	116,200	1,7
Pneumatiques	15,820	10,190	26,010	28,520	0,4
TOTAL	3509,441	2734,369	6243,810	6251,751	
Répartition	56	44			

Nota :

Déchets verts et gravats représentent plus de la moitié des tonnages déposés (50,7%).

DEA : démarrage au 05/01/2016.

Néons : sont compris les tubes néons, les ampoules basse conso, les LED, les halogènes.

Voici le détail des DMS, année 2016 complète:

DMS:	FILLINGS	SAINT JEOIRE
ACIDE	0,096	0,040
AEROSOLS	0,350	0,244
BASES	0,622	0,350
BOUTEILLE DE GAZ ET EXTINCTEUR	0,104	0,206
LIQUIDES INCINERABLES	0,086	0
MEDICAMENTS★	0,016	0,012
PEINTURES	14,657	11,053
PHYTOSANITAIRES	0,568	0,194
PILES	0,979	0,326
PRODUITS DE LABO	0,820	0,688
RADIOGRAPHIES	0,116	0,020
SOLVANTS CHLORES/ NON CI	0	0,394
COMBURANTS	0,340	0,354

★ Les médicaments sont interdits en déchetteries. Avant reprise du gardiennage par la SPL 2D4R, malgré le rappel de la consigne à Excoffier, les agents d'accueil en ont accepté en janvier / février.

Evolution des tonnages entre 2015 et 2016 :

Nature des déchets	FILLINGES	ST-JEOIRE	TOTAL
	%	%	%
<i>Bois</i>	-27,4	-10,5	-20,2
<i>Batteries</i>	94,0	75,6	87,9
<i>Cartons</i>	1,6	-9,5	-3,0
<i>Déchets verts</i>	20,3	-7,5	6,3
<i>DEA</i>	-	-	-
<i>DEEE</i>	13,5	7,2	10,5
<i>DMS</i>	-7,3	13,4	0,5
<i>Encombrants</i>	-10,0	-20,6	-14,9
<i>Ferraille</i>	-2,9	-10,5	-6,8
<i>Gravats</i>	-4,6	11,9	2,2
<i>Huiles végétales</i>	-25,0	65,8	6,4
<i>Huiles minérales</i>	4,4	-3,5	-0,2
<i>Incinérables</i>	21,7	50,7	32,9
<i>Néons</i>	-5,3	2,6	-1,6
<i>Plâtre</i>	-18,8	10,3	-6,7
<i>Pneumatiques</i>	12,0	-29,2	-8,8
GLOBALE (%)	2,3	-3,1	-0,1

Sur la base des tableaux ci-dessus, voici les ratios par habitant :

- En 2015 : 350,2 kg / habitant
- En 2016 : 345 kg / habitant

Soit une différence de - 5,2 kg / hab. entre les deux années et un taux d'évolution de -1,5%.

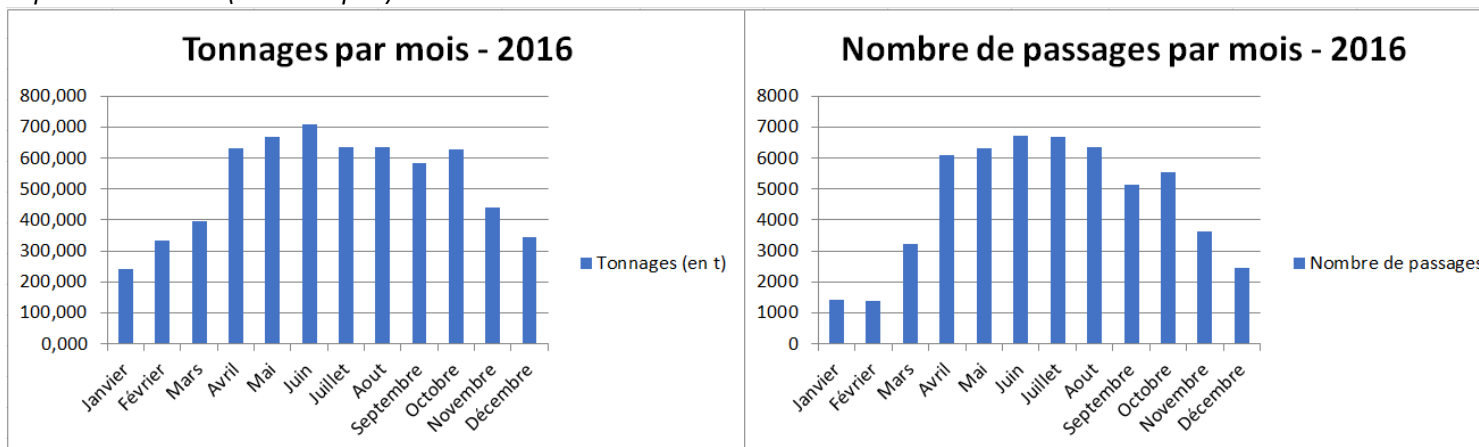
En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 227 kg / habitant INSEE en 2015 – tonnages collectés dans les déchetteries publiques, déchets inertes compris (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes).

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :

matières	tonnage par site			répartition matière au sein des sites			répartition entre les deux sites		
	Fillinges	Saint-Jeoire	Total	Fillinges	Saint-Jeoire	Moyenne	Fillinges	Saint-Jeoire	Total
Déchets verts	943,5	739,9	1683,4	26,88%	27,06%	26,96%	56%	44%	100%
Gravats	813,1	664,9	1478	23,17%	24,32%	23,67%	55%	45%	100%
Bois	521,4	483,1	1004,5	14,86%	17,67%	16,09%	52%	48%	100%
Encombrants	386,5	293,8	680,3	11,01%	10,74%	10,90%	57%	43%	100%
Incinérables	193,5	150,1	343,6	5,51%	5,49%	5,50%	56%	44%	100%
Ferrailles	151,5	143,7	295,16	4,32%	5,26%	4,73%	51%	49%	100%
Carton	128,1	80	208,1	3,65%	2,93%	3,33%	62%	38%	100%
D3E	107,0	92,7	199,7	3,05%	3,39%	3,20%	54%	46%	100%
Ecomobilier (DEA)	165,7	0	165,7	4,72%	0,00%	2,65%	100%	0%	100%
Plâtre	55,3	53,1	108,4	1,58%	1,94%	1,74%	51%	49%	100%
DMS dont néons et ampoules	19,1	14,2	33,3	0,54%	0,52%	0,53%	57%	43%	100%
Pneumatiques	15,8	10,2	26	0,45%	0,37%	0,42%	61%	39%	100%
Huiles minérales	4,3	5,5	9,8	0,12%	0,20%	0,16%	44%	56%	100%
Batteries	3,5	1,6	5,1	0,10%	0,06%	0,08%	69%	31%	100%
Huiles végétales	1,4	1,6	2,95	0,04%	0,06%	0,05%	46%	54%	100%
total	3509,6	2734,4	6244,0	100%	100%	100%	56%	44%	100%

Fréquentation des sites :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :



	Fillings			Saint Jeoire			Total		
	Tonnage	Nombre de passages	Kg/passage	Tonnage	Passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de passages	Kg/Passage
Janvier	139,454	649	214,88	102,737	769	133,60	242,191	1418	170,80
Février	194,817	678	287,34	137,454	695	197,78	332,271	1373	242,00
Mars	215,222	1964	109,58	181,474	1273	142,56	396,696	3237	122,55
Avril	351,720	3563	98,71	280,434	2517	111,42	632,154	6080	103,97
Mai	381,079	3690	103,27	285,546	2608	109,49	666,625	6298	105,85
Juin	386,451	3791	101,94	322,217	2923	110,24	708,668	6714	105,55
Juillet	356,599	4226	84,38	277,619	2466	112,58	634,218	6692	94,77
Aout	332,436	4029	82,51	303,579	2317	131,02	636,015	6346	100,22
Septembre	337,307	3514	95,99	247,961	1630	152,12	585,268	5144	113,78
Octobre	395,629	3877	102,05	231,875	1676	138,35	627,504	5553	113,00
Novembre	248,707	2169	114,66	190,928	1451	131,58	439,635	3620	121,45
Décembre	170,808	1689	101,13	173,325	777	223,07	344,133	2466	139,55
2016	3510,229	33839	103,73	2735,149	21102	129,62	6245,378	54941	113,67
2015	3430,045	27468	124,87	2821,760	17782	158,69	6251,805	45250	138,16

649 : données transmises par Excoffier Recyclage, ayant assuré l'accueil et le gardiennage en janvier et février

Nombre de rotations :*Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :*

Nota Bene : il s'agit du nombre de rotations pour les deux déchetteries de Fillinges et Saint-Jeoire

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	octobre	nov.	déc.	Total général
DECHETS VERTS	4	7	16	31	28	30	31	31	36	43	24	20	301
BOIS	10	16	12	20	20	19	22	20	17	16	10	10	192
GRAVATS	4	6	8	12	16	17	15	16	15	12	8	8	137
ENCOMBRANTS	11	8	10	16	17	12	10	15	10	11	8	8	136
CARTONS	9	9	5	7	6	8	7	9	8	6	6	10	90
DECHETS INCINERABLES	4	6	6	7	9	8	9	7	7	8	6	7	84
PEINTURES, VERNIS, PATEUX	3	5	5	8	7	9	7	8	9	6	6	5	78
FERRAILLE	6	7	4	7	6	7	6	8	6	6	4	4	71
BASES		1	1	3	7	8	6	6	8	4	5	3	52
PHYTOSANITAIRES		1	2	5	5	6	4	3	7	4	4	2	43
PRODUITS NON IDENTIFIES				1	5	4	6	6	8	4	5	2	41
PRODUIT DE LABORATOIRE COMBURANT				3	4	4	3	4	9	1	4	2	34
NEONS	3	2	2	2	2	4	4	2	4	1	2	3	31
AEROSOLS		2	2	3	3	2	3	1	4	3	1	1	25
PLATRE	2	3	1	3	2	2	3	3	1	3	1	1	25
LAMPE BASSE CONSOMMATION ET LED	2	1		3	2	2	2	2	3	2	2		21
BATTERIES				1	2	2	3	1	2	1	2	1	15
HUILE MINERALE	2	1		3	2	1	1	2		2			14
ACIDE		1		1	1	3			3			1	10
RADIOGRAPHIES		1	1		1	3	2		1		1		10
PILES		1		2	1	1	1	1		1		1	9

PNEUMATIQUES VL				2	2						3		7
HUILE VEGETALE		1	1	1				1		1		1	6
MEDICAMENTS		1	1	1									3
METAUX EN MELANGE (ASSIMILE A LA FERRAILLE)	1	1	1										3
BOUES SOUILLEES AUX HYDROCARBURES											2		2
BOUTEILLE DE GAZ	1												1
BOUTEILLE DE GAZ, EXTINCTEURS							1						1
LIQUIDES INCINERABLES						1							1
SOLVANTS CHLORES		1											1
SOLVANTS NON CHLORES	1												1
Total général	63	82	78	142	148	153	146	146	158	135	104	90	1445

Observations :

- En rouge, flux pour lesquels le nombre de rotations est compris entre 2,6 et 5,8 / semaine en moyenne. **Parmi les 4 flux concernés, il faut également noter une forte saisonnalité pour les déchets verts et les gravats, avec un nombre de rotations accru d'avril à octobre, allant jusqu'à 9,5 / semaine pour les déchets verts et 3,8 / semaine pour les gravats.**
- En orange, flux pour lesquels le nombre de rotations est compris entre 1 et 2 / semaine en moyenne.
- En jaune, flux pour lesquels le nombre de rotations est compris entre 1 toutes les 2 semaines et 1 / semaine en moyenne.
- En jaune clair, flux pour lesquels le nombre de rotations est compris entre 1 / mois et 1 toutes les 2 semaines en moyenne.
- En blanc, flux pour lesquels le nombre de rotations est inférieur à 1 / mois en moyenne.

Pour les déchets collectés en bennes à quai et ceux qui peuvent être compactés, afin de limiter le nombre de rotations, Excoffier Recyclage fait passer sur les deux déchetteries, tous les jours, un véhicule équipé d'un rouleau compacteur pour procéder à un compactage des bennes. Cela permet d'augmenter très nettement la capacité de remplissage des bennes, notamment pour les déchets verts, le carton, les incinérables, le bois...

Apports des professionnels :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) – **uniquement mars à décembre**, les données Excoffier pour janvier et février 2016 n'ayant pas été transmises :

Les apports des professionnels en déchetteries font l'objet de l'établissement d'un bon de dépôt, identifiant le volume apporté ainsi que le ou les 2 flux majoritaires.

Sur la base de ces bons et des registres de fréquentations ressortent les données suivantes :

site	Nombre d'usagers professionnels utilisant les sites	Total des passages (en nb) mars à décembre	Total apports (en m3) mars à décembre	Quantité moyenne par passage (en m3) mars à décembre	Principaux déchets
Fillinges	153	1004	1391	1,4	Cartons, gravats, bois
Saint-Jeoire	93	1956	1379	0,7	Déchets verts
Total	221*	2960	2770	0,9	

* Certains professionnels utilisent les deux sites

Le nombre d'apports professionnels (2960 passages) comptabilisés de mars à décembre 2016, représente 5,67% du nombre total de passages comptabilisés au cours de la même période (52 150 passages de mars à décembre 2016).

Le volume total des apports professionnels est quasiment identique sur les deux déchetteries. Toutefois, le profil des apports est différent dans les deux déchetteries :

- Fillinges : 1 fois et demi plus d'usagers professionnels qu'à Saint-Jeoire, mais deux fois moins de passages et de plus gros apports ;
- Saint-Jeoire : nombre de passages deux fois plus élevés qu'à Fillinges pour un volume total identique, avec un volume moyen inférieur à 1m3, avec un nombre important de paysagistes fréquentant la déchetterie.

Aucun dispositif de pesée ne permet l'identification du tonnage apporté par les usagers, particuliers ou professionnels. De ce fait, le tonnage des apports professionnels est inclus dans les tonnages globaux présentés précédemment.

1.2.5 Actions communales

Pour les 3 communes les plus éloignées des déchetteries, à savoir Mégevette, Onnion et Saint Jean de Tholome, la CC4R organise, dans le cadre du contrat pour l'exploitation du bas de quai des déchetteries établi avec la société Excoffier Recyclage, des actions communales.

Sont mises à disposition, successivement sur chacune des communes, 1 benne encombrants, 1 benne ferraille, 1 benne D3E pour les gros éléments type Froid (GEMF) et gros éléments type Hors-Froid (GEMHF), ainsi que 4 caisses bois pour les petits D3E (écrans et petits appareils en mélange).

Ces actions ont été menées selon le calendrier ci-dessous (1 semaine dans chaque commune) :

Mégevette : 25/05/2016 au 31/05/2016
 Onnion : 01/06/2016 au 07/06/2016
 Saint-Jean de Tholome : 08/06/2016 au 14/06/2016.

Les tonnages collectés dans le cadre de ces actions communales ont été les suivants :

Nature des déchets	MEGEVETTE (T)	ONION (T)	St Jean de T. (T)	TOTAL 2016 (T)	Répartition 2016 (%)	TOTAL 2015 (T)
DEEE	0,804	0,334	1,955	3,093	7	4,096
Encombrants	9,400	6,960	14,360	30,720	71	20,880
Ferraille	3,460	2,420	3,500	9,380	22	8,080
TOTAL	13,664	9,714	19,815	43,193	100	33,056

2. Traitement

2.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés

2.1.1 Incinération

Secteur A :

Pour assurer sa compétence incinération, la CC4R adhère au SIVOM de la Région de Cluses, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier. En 2016, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Marignier les 4 110,02 tonnes collectées sur le secteur A.

Dans le cadre de l'adhésion au SIVOM de la Région de Cluses, sont également incinérés les déchets incinérables collectés sur les deux déchetteries, qui sont directement acheminés par Excoffier Recyclage à l'incinérateur, sans transit intermédiaire sur le centre de tri de la société. En 2016, ont donc été incinérées à l'UIOM de Marignier les 343,6 tonnes collectées sur les déchetteries.

La performance énergétique du SIVOM (UIOM de Marignier) est de 0.26. Sa capacité en 2016 est exprimée à l'aide des données suivantes : 46 680 tonnes traitées, 1 361 tonnes délestées.

Secteur B :

Pour assurer sa compétence incinération, la CC4R adhère au SIVOM de la Région de Cluses, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Bellegarde-sur-Valserine. En 2016, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Bellegarde-sur-Valserine les 803,41 tonnes collectées sur le secteur B, collecte des conteneurs enterrés comprise. Le SIVOM organise également le transfert des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Saint Pierre-en-Faucigny (ou Etrembières) vers l'UIOM. En effet, les OMR collectées sur le secteur B sont déposées par le collecteur sur ce quai de transfert, situé à proximité du territoire de la CC4R.

L'UIOM de Bellegarde-sur-Valserine a une capacité annuelle de 120 000 tonnes. En 2016, 105 950 tonnes y ont été traitées, avec une performance énergétique ayant atteint 0,71 [au-delà de 0,6, l'installation est considérée comme ayant une performance énergétique élevée].

2.1.2 Valorisation du tri sélectif

Secteur A :

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables est exercée par représentation substitution de la CC4R auprès du SIVOM de la Région de CLUSES.

Le SIVOM de la Région de CLUSES met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le SIVOM de la Région de CLUSES est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;
- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la CC4R) sur le centre de tri de la société EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux, titulaire du marché public de tri auprès du SIVOM. EXCOFFIER réalise la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri, grâce à sa chaîne de tri ;
- Le verre est acheminé directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la CC4R) sur la plateforme de transfert SDV Vottero à Vougy, puis pris en charge par O-I MANUFACTURING, dans le cadre de la contractualisation avec ECO-EMBALLAGES.

Secteur B :

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables pour la commune de FILLINGES est transférée au SIDEFAGE par représentation substitution de la CC4R.

Le SIDEFAGE met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le SIDEFAGE est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;
- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par TRIGENIUM (en charge de la collecte pour le compte du Sidefage) sur les centres de tri PASTEUR (Annemasse), titulaires du lot géographique 4 du marché public de tri auprès du SIDEFAGE. Les centres de tri réalisent la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri ;
- Le verre est collecté EXCOFFIER (en charge de la collecte pour le compte du Sidefage) puis valorisé directement par des verreries (Glasspack).

2.1.3 Valorisation et traitement des déchets collectés en déchetteries

Hormis les incinérables de déchetteries, acheminés directement à l'UIOM de Marignier, et les déchets verts, acheminés directement sur la plateforme de compostage de Perrignier, tous les déchets collectés sur les déchetteries transitent par le centre de tri d'EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux ou sur leurs autres sites d'implantation spécialisés (ex : gravats sur le site de Bonneville, ferraille sur le site de Groisy). Après des opérations de tri / manutention, les déchets sont acheminés vers leurs filières finales de recyclage ou de traitement.

Le tableau ci-après présente les taux de valorisation matière et énergétique pour chacun des flux collectés en 2016 :

Taux de valorisation des différents flux :				
	Valorisation matière (%)	Valorisation énergétique (%)	Total (%) (hors refus)	Note
Bois	90	10	100	Essentiellement recyclage en tant que plaque d'aggloméré, peu de bois non traité. La filière panneaux a un taux de recyclage de 99%.
Batteries	90	0	90	
Cartons	100	0	100	
Déchets verts	100	0	100	
DEA	85	10	95	Taux validé avec Eco-mobilier
DEEE	70	15	85	Taux variable selon les flux. Les écrans cathodiques sont recyclés au mieux à 40% car la dalle en verre pose problème. A l'inverse taux excellent pour les GEMHF ou F (valorisation matière : 85%). Les GEMHF sont traités sur notre site de Villy.
Encombrants	30	60	85	Performances obtenues grâce à la chaîne de tri DIB.
Ferraille	100	0	100	
Gravats	100	0	100	
Huiles végétales	0	100	100	Combustible.
Huiles minérales	100	0	100	Régénération.
Incinérables	0	75	75	En fonction de la performance de l'UIOM.
Néons	90	0	90	Aspiration et récupération du mercure.
Plâtre	100	0	100	Obtention de gypse et de carton.
Pneumatiques	20	80	100	

2.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets

Se reporter aux rapports d'activité des unités de traitement précitées.

II. Les indicateurs financiers

1. Modalités d'exploitation du service

Pour rappel, comme expliqué au fil du présent rapport, les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets étaient les suivantes en 2016 :

- Marché public de prestations de services pour la collecte des OMR (lot n°1), du tri sélectif sur le secteur A (lot n°2) et des cartons des professionnels (lot n°3) dont la société COVED est titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Collecte du tri sélectif sur le secteur B assurée par le SIDEFAGE dans le cadre de l'adhésion de la CC4R au syndicat depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Compétences traitement des OMR et tri-valorisation des emballages et papiers recyclables, et communication, exercées par le SIVOM de la Région de CLUSES pour le secteur A et par le SIDEFAGE pour le secteur B, par adhésion de la CC4R à ces deux syndicats depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Convention de prestations de services publics entre la CC4R et la SPL 2D4R pour l'exploitation des déchetteries (gestion du haut de quai) depuis le 1^{er} juin 2016 ;
- Marché de prestations de services pour la mise à disposition des contenants de collecte, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets dont la société Exoffier Recyclage est titulaire depuis le 1^{er} janvier 2016 (gestion du bas de quai des déchetteries) ;

- Convention avec l'éco-organisme Eco-systèmes pour la collecte et le traitement des D3E en déchetteries, depuis début 2011 ;
- Convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la collecte et le traitement des meubles en déchetterie de Fillinges, depuis le 1^{er} février 2016.
-

2. Montant annuel global des dépenses du service

Les principaux postes de dépenses sont présentés ci-dessous, en euros TTC :

Coût du service déchets en 2016	
Dépenses FONCTIONNEMENT :	
Collecte par COVED	530 600 €
Exploitation des déchetteries (SPL et EXCOFFIER)	643 200 €
Coût du traitement (SIVOM de Cluses et SIDEFAGE)	669 300 €
Autres dépenses de fonctionnement	20 000 €
Charges de personnel	79 000 €
	Soit 1 942 100 euros
Dépenses INVESTISSEMENT :	
Fonds de concours (CE / CSE Faucigny, Fillinges et Viuz)	46 900 €
Fonds de concours en reste à Réaliser (CE Saint-Jeoire)	20 000 €
Achat colonnes occasion CCPF (hors transport et plastrons)	3 000 €
Achat bacs roulants	1 500 €
	Soit 71 400 euros
Recettes:	
TEOM 2016	1 462 000 €
Redevance Spéciale	24 000 €
Recettes de tri (collecte tri sélectif + déchetteries + Eco-organismes)	193 700 €
Autres recettes exceptionnelles	37 600 €
	Soit 1 717 300 euros
TOTAL : - 296 200 €	
La CC4R a également investi 50 000 euros dans le capital de la SPL	

2.1. Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

La CC4R a versé à la société COVED un montant total de 482 222,63 € HT et 530 457,94 € TTC (taux de TVA à 10%), décliné comme suit :

- Lot 1 (collecte des OMR) : 398 227,70 € HT
- Lot 2 (collecte du tri sélectif) : 80 082,97 € HT
- Lot 3 (collecte des cartons des professionnels) : 3 911,96 € HT

La CC4R a versé à la SPL 2D4R un montant total de 102 385,03 € TTC.

La CC4R a versé à la société EXCOFFIER RECYCLAGE un montant total de 479 611,26 € TTC (taux de TVA à 10%), décliné comme suit :

- Déchetterie de Fillinges : 263 744,52 € TTC
- Déchetterie de Saint-Jeoire : 215 866,74 € TTC

2.2 Montants des versements au titre des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités :

- la CC4R a versé au SIVOM de la région de Cluses le montant de 548 510,60 € TTC,
- la CC4R a versé au SIDEFAGE le montant de 120 704,40 € TTC.

3. Modalités de financement du service public

Concomitamment à la prise de compétence, les élus communautaires ont instauré par délibération du 13/10/2014 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Les taux sont votés annuellement, avant le 15 avril.

En 2016, les taux étaient les suivants :

Commune	Taux 2016
FAUCIGNY	6,92%
FILLINGES	7,41%
LA TOUR	8,57%
MARCELLAZ	7,40%
MEGEVETTE	7,32%
ONNION	7,28%
PEILLONNEX	7,71%
SAINT JEAN DE THOLOME	7,27%
SAINT JEOIRE	8,64%
VILLE-EN-SALLAZ	8,32%
VIUZ-EN-SALLAZ	6,89%

D'après les bases foncières connues au moment du vote des taux (le 21 mars 2016) et des taux votés, le montant total attendu était de 1 446 870,89 €.

Le produit réel 2016 obtenu est de 1 462 204 €.

2.1 Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés

Lorsque le service est financé par la TEOM, la loi prévoit l'institution de la redevance spéciale pour financer la prise en charge des déchets assimilés, sauf dans le cas d'une mise en place globale de la tarification incitative.

Par délibération du 19/10/2015, le Conseil Communautaire avait acté une instauration partielle de la redevance spéciale, dès l'année 2015, visant à appliquer une redevance à l'Hôpital Dufresne-Sommeiller et au Foyer des Quatre Vents, situés sur la commune de La Tour. En effet, ces établissements sont exonérés de plein droit de TEOM alors qu'ils ont été identifiés comme le plus gros producteur d'OMA prises en charge par le service, et qu'ils font partie des établissements bénéficiant de deux collectes par semaine. Cette application partielle a été reconduite en 2016 par délibération du 10/10/2016, avec une recette de 23 911 €.

Par délibération du 10/10/2016, il a également été instauré la redevance spéciale pour tous les professionnels du territoire, à partir de 2017, avec un déploiement sur plusieurs années.

L'ensemble des modalités d'instauration et de fonctionnement de la redevance spéciale est défini par un règlement de redevance spéciale qui fait état des dispositions générales, dispositions financières et dispositions d'application de la redevance spéciale.

Les tarifs 2017 sont fixés à :

- part fixe par redevable : 70€, une réduction étant appliquée la 1ère année (évaluée à 110€)
- part variable ordures ménagères (OM) : 0,021 €/litre (soit 21€/m3)
- part variable déchetteries : 14,44 €/m3,

Un contrat est conclu entre la CC4R et chaque producteur de déchets assimilés recourant au service public d'élimination des déchets.

La contractualisation a débuté en fin d'année 2016 et doit se poursuivre en 2017. La première année de facturation de la redevance spéciale sera 2017.

2.2 Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés au titre du décret no 92-377 du 1er avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages ou mandatés par des organismes agréés (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers) :

Pour la collecte des D3E, la CC4R dispose d'une convention avec l'éco-organisme OCAD3E, plus connu sous le nom d'Eco-systèmes. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau suivant :

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication
2015	3680 €	7955 €	1317 €	12953 €	-
2016	3680 €	8789 €	1845 €	14314 €	-
évolution 2015/2016	0%	+10%	+40%	+11%	-

Au-delà de ces soutiens financiers, Eco-Systèmes prend en charge les coûts logistiques et de traitement des D3E. Pour les 199,8 tonnes de D3E prises en charge sur nos déchetteries en 2016, le coût évité pour la CC4R a été évalué par Eco-Systèmes à 46 451 €.

Pour la collecte des DEA, la CC4R dispose d'une convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier. Ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle progressive des DEA collectés séparément sur les déchetteries et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers pour les tonnages non collectés séparément.

En 2016, les DEA sont collectés séparément à Fillinges (soutien opérationnel) et non séparément à Saint-Jeoire (soutien financier). Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans ci-dessous :

VOTRE BILAN FINANCIER

Soutien fixe par déchèterie : 3 737,86 €

Soutien Opérationnel (sur les tonnes collectées séparément) : 3 313,20 €

Soutien Financier (sur les tonnes collectées non séparément) : 17 997,38 €

Total des soutiens versés : 25 048,44 €

Coûts évités ⁽²⁾ : 36 465,08 €

(2) Au-delà de ces soutiens financiers, Eco-Mobilier prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEA. Pour les 165,5 tonnes de DEA prises en charge sur la déchetterie de Fillinges en 2016, le coût évité pour la CC4R a été évalué par Eco-Mobilier à 36 465,08 €.

2.3 Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés, valorisation énergétique) :

Dans le cadre du marché établi avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE, la CC4R touche des recettes de tri pour la ferraille, les cartons et les batteries. Le prix de rachat est variable, en fonction de l'évolution du cours de ces matières.

En 2016, la CC4R a ainsi touché les recettes suivantes :

- Pour la ferraille : 28 960,22 € HT (28 353 € HT en 2015)
- Pour les cartons : 19 776,78 € HT (13 945 € HT en 2015)
- Pour les batteries : 2 899,75 € HT (pas de recette en 2015 – non prévue dans le marché précédent)

2.4 Montants des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités :

- Le SIVOM de la région de Cluses a versé à la CC4R une recette de tri sélectif de 82 217 €
- Le SIDEFAGE a versé à la CC4R une recette de tri sélectif de 9 752 €